

Répartition des travaux portuaires entre MM. d'Arros et de Tromelin

Le 30 août 1771 - Poivre au ministre

Un document du Service Historique de la Défense, département Marine, à Brest. Ms.93, n°33

Curement du port

N°30.

A l'Isle de France, le 30 août 1771

Monseigneur,

M. de Tromelin, lieutenant de vaisseau destiné à travailler conjointement avec M. le Baron d'Arros, ou sous ses ordres au curement du port, est arrivé ici avec la meilleure envie de bien faire. On avait assuré en France à M. de Tromelin que M. le Baron d'Arros avait demandé son rappel, et il espérait, en venant ici, suivre son travail et jouir de son traitement.

M. le Baron d'Arros assure de son côté n'avoir jamais pensé à demander son rappel, et paraît très déterminé à suivre jusqu'à la fin la besogne dont il a été chargé et dont il se tirera sûrement avec honneur. L'ouvrage du curement serait aujourd'hui très avancé si M. d'Arros avait trouvé ici les secours qu'il a été obligé de demander en France, en charpentiers et en calfats. J'ai déjà eu l'honneur de vous dire dans ma lettre n°6 que le vaisseau *le Sphinx* qui avait passé ici avant l'arrivée de M. d'Arros, avait emmené en France, par les ordres de M. Desroches, tous nos charpentiers, calfats et matelots.

M. d'Arros est certainement un officier très capable du travail qu'il a entrepris depuis son arrivée dans l'île. Je l'ai trouvé dans toutes les occasions plein d'ardeur pour le service, et je dois lui rendre la justice que, ne pouvant travailler à son objet principal, faute de moyen, il n'a cessé de donner ses peines et ses soins à tous les autres travaux de la marine, et il a été ici de la plus grande utilité pour les armements.

Je vois avec une grande satisfaction que MM. d'Arros et de Tromelin sont très disposés à se concilier pour le bien du service, et surtout pour l'opération dont ils sont chargés en commun. M. d'Arros ne désirant que le bien, consent avec plaisir que M. de Tromelin soit chargé en chef du barachois appelé Trou Fanfaron, et M. de Tromelin le désire. Je pense que l'on ne peut rien faire de mieux que de partager ainsi la besogne.

M. le Ch. Desroches paraît décidé à ce que M. de Tromelin commence par se charger des nivellements des terres et de la conduite des canaux qui doivent se faire pour détourner les eaux des torrents qui, dans la saison des pluies, comblent le port par diverses embouchures. M. de Tromelin pense que cet ouvrage qui peut être concerté avec M. d'Arros et avec lui, doit être exécuté par messieurs les ingénieurs, et il me paraît en effet que cette besogne les regarde : il y a deux années que M. de Salins a tous ses plans tracés pour ce travail. Je crains que l'ouvrage ordonné et dirigé par des officiers de mer ne soit pas aussi solidement exécuté qu'il le serait sous la conduite de MM. les ingénieurs qui d'ailleurs peuvent faire entrer la direction de ces canaux dans leur plan de défense. Je crains d'un autre côté que M. de Tromelin ne se refuse à un travail qui lui paraît en quelque sorte étranger, et que notre besogne essentielle ne soit arrêtée.

En attendant vos ordres, Monseigneur, je ferai ce qui dépendra de moi pour concilier les esprits, et j'ai l'honneur de vous annoncer d'avance que je n'aurai aucune peine d'amener MM. d'Arros et de Tromelin à se prêter en tout pour le plus grand bien du service, je les connais disposés à faire chacun de leur côté tout espèce de sacrifice.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

A l'Isle de France, le 30 août 1771

* * *